

## **BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/024381**  
n°de gestion : **1954B00569**  
n°SIREN : **954 505 699 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 12/11/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE - AER - société anonyme à conseil d'administration**

**rue Jules Verne Zone d'Activités Commerciales du Caillou 69630 Chaponost -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale mixte (2 exemplaires)**  
**procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

## **APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE**

Société anonyme au capital de 1.966.640 Euros  
Siège social à CHAPONOST (69630) rue Jules Verne, ZAC du Caillou  
954 505 699 RCS LYON

--ooOoo--

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** **DU 30 JUIN 2008**

#### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille huit,  
Le 30 juin,  
A 11 heures,

Les actionnaires de la Société Appareillage Electrique du Rhône, société anonyme au capital de 1.966.640 Euros, dont le siège social est situé Chaponost (69630), rue Jules Verne, ZAC du Caillou, identifiée sous le numéro 954 505 699 RCS Lyon, se sont réunis en assemblée générale mixte 18, rue Robert Stumper - L-2557 Luxembourg, au siège social de LAUCO HOLDINGS SARL, associé unique de l'actionnaire majoritaire de la Société, sur la convocation qui leur en a été faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Kevin BARNETT, Président du Conseil d'administration, est absent et excusé. L'assemblée élit en qualité de Président de séance Monsieur Frédéric FARABOT.

Monsieur Valentin PARISI remplit les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Adam MACKIE est appelé comme Scrutateur et accepte ces fonctions.

DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes régulièrement convoqué à l'assemblée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant le tiers des actions sont présents.

Le Président déclare alors que l'assemblée peut délibérer valablement.

Il rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

➤ **A titre ordinaire :**

- Remplacement d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur,
- Pouvoirs.



Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1° - Les statuts de la Société ;
- 2° - La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire et au Commissaire aux Comptes ;
- 3° - La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 4° - Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2008 ;
- 5° - Le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- 6° - Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- 7° - Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe, le bilan, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires et du commissaire aux comptes dans les conditions requises.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant alors la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PARTIE ORDINAIRE**

### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

*(Remplacement d'un administrateur)*

Le Président rappelle à l'assemblée que Monsieur Andrew WITHLOW a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société, cette démission prenant effet à l'issue de la présente assemblée.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Andrew WITHLOW démissionnaire et pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 :

- **Monsieur Damien FENOGLIO**  
**né le 01 juillet 1968 à Amiens**  
**demeurant 62 rue d'Alsace Lorraine – 69500 BRON**  
**de nationalité Française.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

*(Nomination d'un administrateur)*

Le Président rappelle à l'assemblée que le mandat d'administrateur de Monsieur Kevin BARNETT arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Kevin BARNETT et de nommer en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

- **Monsieur Adam MACKIE**  
**né le 17 mai 1972 à Leamington**  
**demeurant C-F Ramuz 90 Pully 1009 Suisse - Vaud**  
**de nationalité Britannique.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **HUITÈME RÉOLUTION**

*(Pouvoirs)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

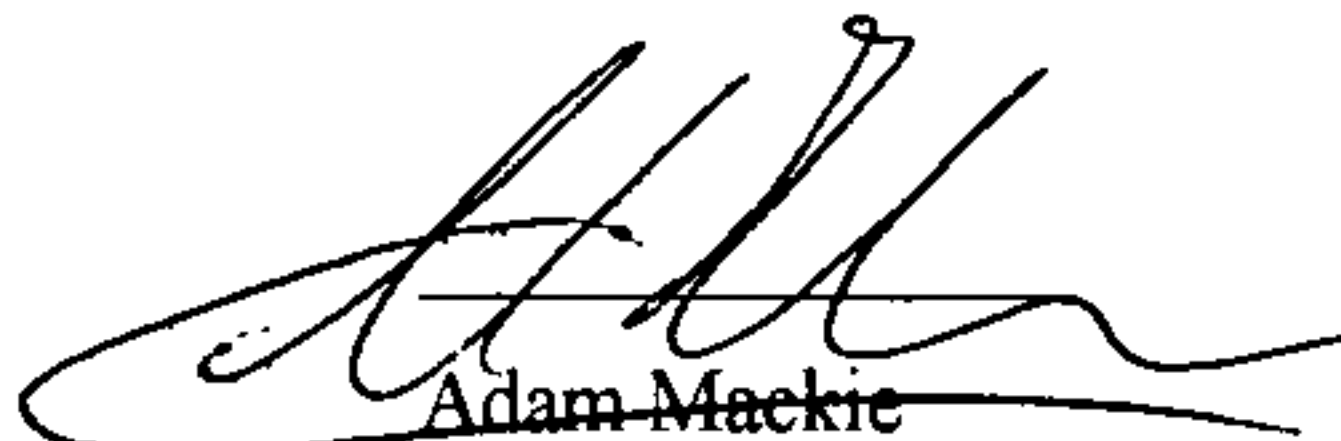
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

**Extrait certifié conforme à l'original.**



Adam Mackie

## **APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE**

Société anonyme au capital de 1.966.640 €  
Siège social à CHAPONOST (69630) rue Jules Verne, ZAC du Caillou  
954 505 699 RCS LYON

--ooOoo--

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **EN DATE DU 30 JUIN 2008**

L'an deux mille huit et le trente juin à quatorze heures, les administrateurs de la société APAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE SA se sont réunis au siège de la société LAUCO HOLDINGS SARL situé 18, rue Robert Stumper - L.2557 Luxembourg à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil d'administration ;
- Modalités d'exercice de la Direction générale ;
- Agrément de nouveaux actionnaires ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Frédéric FARABOT, administrateur,
- Monsieur Adam MACKIE, administrateur,
- Monsieur Damien FENOGLIO, administrateur.

Monsieur Adam MACKIE est désigné à l'effet de présider la réunion.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Le Président constate que plus de la moitié des administrateurs en fonction étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

#### **I - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Monsieur Adam MACKIE, né le 17 mai 1972 à Leamington, demeurant C-F RAMUZ 90 PULLY 1009 SUISSE - VAUD, de nationalité Britannique, en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

AM  
A

Monsieur Adam MACKIE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul des mandats et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, le Président organise et dirige les travaux de Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## **II - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 255-51-1 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les statuts, de choisir la modalité d'exercice de la Direction générale, celle-ci devant être assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général.

Il rappelle que jusqu'alors la Direction générale de la Société était assurée par le Président du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité que la Direction générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Adam MACKIE.

## **III - AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, d'agréer en qualité de nouveaux actionnaires de la Société :

- MONSIEUR DAMIEN FENOGLIO  
NE LE 01 JUILLET 1968 A AMIENS  
DEMEURANT 62 RUE D'ALSACE LORRAINE – 69500 BRON  
DE NATIONALITE FRANÇAISE.

et

- MONSIEUR ADAM MACKIE  
NE LE 17 MAI 1972 A LEAMINGTON  
DEMEURANT C-F RAMUZ 90 PULLY 1009 SUISSE - VAUD  
DE NATIONALITE BRITANNIQUE.

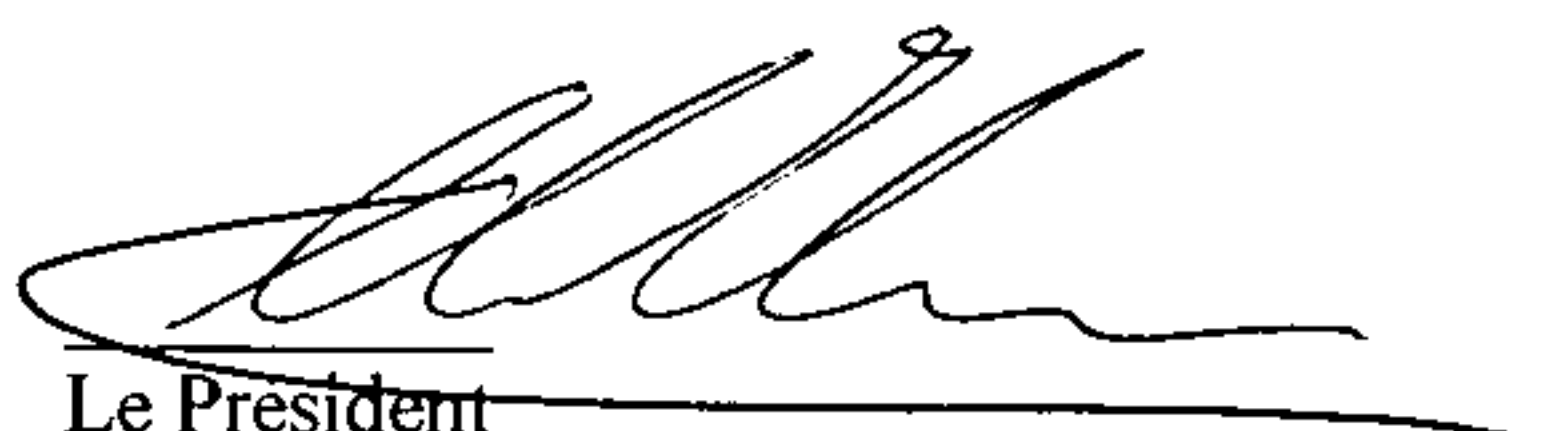
## **IV - POUVOIRS**

Le Conseil décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi.

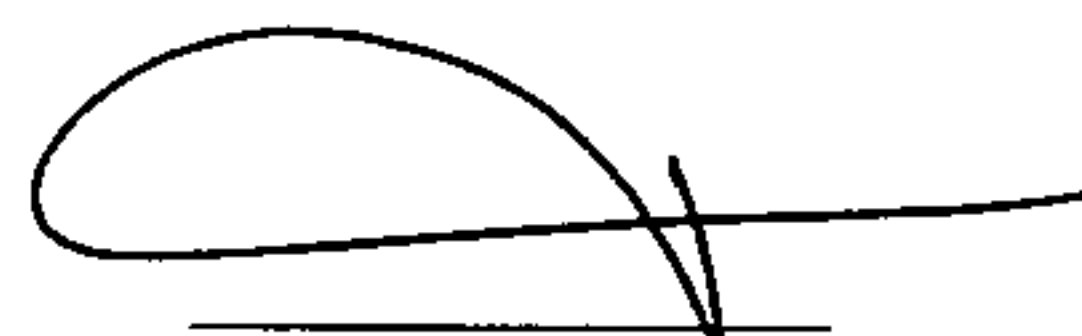
--ooOoo--

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Le Président  
Adam MACKIE



Un administrateur  
Frédéric FARABOT